



conforme au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et ses modifications/amendements successifs

Date d'impression : 07.03.2024 Révision: 07.03.2024

Numéro de version 10 (remplace la version 9)

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de læntreprise

· 1.1 Identificateur de produit

- · Code de produit LEC703
- · Nom du produit: BICOUCHE CELLULO SATINE
 - · UFI: 2AYR-66V5-J00Y-DWU6

· 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Composition de rev-tement pour le rev-tement et / ou de décoration de produits.

· Emploi de la substance / de la préparation Usage professionnel

· 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

· Producteur/fournisseur:

Fournisseur

Raison Sociale: MILESI VERNIS S.A.

Adresse: 11 rue Lucien Sampaix - CS 70109 - 91707 SAINTE GENEVIEVE DES BOIS CEDEX

- FRANCE

Téléphone: 01.60.15.93.44

infofds @milesi.fr http://www.milesi.com

VÉILLE TELEPHONIQUE TRANSPORT 24/24 CEDRE BREST 33 2 98 33 10 10 - UTMD 09

Producteur

IVM Chemicals srl

Viale della Stazione 3 - 27020 Parona (PV) Italy tel +39 038425441

· Service chargé des renseignements:

Environmental Health and safety office

hseoffice@ivmchemicals.com

1.4 Numéro dappel da la rgence

pour l'Italie

De 8h30 à 17h30 0039 038 425 441

En dehors des heures mentionnées ci-dessus, les samedis et dimanches et pendant les périodes de fermeture pour les vacances s'il vous plait appelez: 0039 0384 254491

Pour la France

Numéro : 01.45.42.59.59

Societé/Organisme : INRS / ORFILA http://www.centres-antipoison.net

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

· 2.1 Classification de la substance ou du mélange

· Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Flam. Liq. 2 H225 Liquide et vapeurs très inflammables. Skin Irrit. 2 H315 Provoque une irritation cutanée.

Eye Dam. 1 H318 Provoque de graves lésions des yeux.

Repr. 2 H361d Susceptible de nuire au f%tus.

STOT SE 3 H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

STOT RE 2 H373 Risque présumé dopffets graves pour le système nerveux central et

les organes de l'oufe à la suite dexpositions répétées ou de pur exposition prolongée. Voie dexposition: Ingestion et Respiration/

Inhalation.

(suite page 2)

Page: 2/18



Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et ses modifications/amendements successifs

Date d'impression: 07.03.2024 Révision: 07.03.2024

Numéro de version 10 (remplace la version 9)

Code de produit LEC703

Nom du produit: BICOUCHE CELLULO SATINE

(suite de la page 1)

Aquatic Chronic 3 H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entrajne des effets néfastes à long terme.

· 2.2 Éléments de tiquetage

· Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

· Pictogrammes de danger









GHS02

GHS05

GHS07

- Mention d'avertissement Danger
- · Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

toluène

butanol

cvclohexanone

acétate d'isobutyle

· Mentions de danger

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

H361d Susceptible de nuire au f%tus.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H373 Risque présumé dopfets graves pour le système nerveux central et les organes de l'oufe à la suite dœxpositions répétées ou dane exposition prolongée. Voie deexposition: Ingestion et Respiration/Inhalation.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entrajne des effets néfastes à long terme.

· Conseils de prudence

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des

flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les v-tements contaminés. Rincer la peau à l'eau

[ou se doucher].

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à

l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent -tre facilement enlevées. Continuer à

P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

Traitement spécifique (voir sur cette étiquette). P321

P362+P364 Enlever les v-tements contaminés et les laver avant réutilisation.

P405 Garder sous clef.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale.

· Indications complémentaires:

Le produit contient: Précurseurs dexplosifs devant faire laphjet dans signalement. Mise à disposition, introduction, détention et utilisation selon règlement (UE) 2019/1148, article 9.

· 2.3 Autres dangers

- · Résultats des évaluations PBT et vPvB
 - · PBT: Non applicable.
 - · vPvB: Non applicable.

(suite page 3)





conforme au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et ses modifications/amendements successifs

Date d'impression : 07.03.2024 Révision: 07.03.2024

Numéro de version 10 (remplace la version 9)

Code de produit LEC703

Nom du produit: BICOUCHE CELLULO SATINE

(suite de la page 2)

· Détermination des propriétés perturbant le système endocrinien Non applicable.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

· 3.2 Mélanges

· Description: Mélange: composé des substances indiquées ci-après

· Composants dangereux:		
CAS: 108-88-3 EINECS: 203-625-9 Reg.nr.: 01-2119471310-51- XXXX	toluène Flam. Liq. 2, H225 Repr. 2, H361d; STOT RE 2, H373; Asp. Tox. 1, H304 Skin Irrit. 2, H315; STOT SE 3, H336 Aquatic Chronic 3, H412 	25-29,99%
CAS: 110-19-0 EINECS: 203-745-1 Reg.nr.: 01-2119488971-22- XXXX	acétate d'isobutyle Flam. Liq. 2, H225 STOT SE 3, H336 EUH066	15-19,99%
CAS: 9004-70-0 Numéro CE: 618-392-2	Nitrocellulose Expl. 1.1, H201	10-12,49%
CAS: 67-63-0 EINECS: 200-661-7 Reg.nr.: 01-2119457558-25- XXXX	propane-2-ol Flam. Liq. 2, H225 Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H336	5-9,99%
CAS: 67-64-1 EINECS: 200-662-2 Reg.nr.: 01-2119471330-49- XXXX	acétone Flam. Liq. 2, H225 Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H336 EUH066	5-9,99%
CAS: 64-17-5 EINECS: 200-578-6 Reg.nr.: 01-2119457610-43- XXXX	éthanol Flam. Liq. 2, H225 Eye Irrit. 2, H319	2,5-4,99%
CAS: 1330-20-7 EINECS: 215-535-7 Reg.nr.: 01-2119488216-32- XXXX	xylène ♠ Flam. Liq. 3, H226 ♠ STOT RE 2, H373; Asp. Tox. 1, H304 ♠ Acute Tox. 4, H312; Acute Tox. 4, H332; Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H335 Aquatic Chronic 3, H412	2,5-4,99%
CAS: 78-83-1 EINECS: 201-148-0 Reg.nr.: 01-2119484609-23- XXXX	butanol Flam. Liq. 3, H226 Eye Dam. 1, H318 Skin Irrit. 2, H315; STOT SE 3, H335-H336	≥2,5-<3%





conforme au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et ses modifications/amendements successifs

Date d'impression : 07.03.2024 Révision: 07.03.2024

Numéro de version 10 (remplace la version 9)

Code de produit LEC703

Nom du produit: BICOUCHE CELLULO SATINE

	(s	uite de la page 3)
CAS: 108-94-1	cyclohexanone	1-2,49%
EINECS: 203-631-1 Reg.nr.: 01-2119453616-35- XXXX	 Flam. Liq. 3, H226 Eye Dam. 1, H318 Acute Tox. 4, H302; Acute Tox. 4, H312; Acute Tox. 4, H332; Skin Irrit. 2, H315 	
CAS: 100-41-4 EINECS: 202-849-4 Reg.nr.: 01-2119489370-35- XXXX	éthylbenzène ♦ Flam. Liq. 2, H225 ♦ STOT RE 2, H373; Asp. Tox. 1, H304 ↑ Acute Tox. 4, H332 Aquatic Chronic 3, H412	0,5-1%

[·] Indications complémentaires:

Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

· 4.1 Description des mesures de premiers secours

· Remarques générales:

Enlever immédiatement les v-tements contaminés par le produit.

Les symptômes d'intoxication peuvent appara; tre après de nombreuses heures seulement; une surveillance médicale est donc nécessaire au moins 48 heures après un accident.

si le port d'équipements de protection individuelle est recommandé aux secouristes. (section 8)

· Après inhalation:

En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

· Après contact avec la peau:

Enlever les v-tements contaminés.

Laver immédiatement à l'eau et au savon, ou un nettoyant cutané reconnu, et bien rincer. Enlever immédiatement tout v-tement souillé ou inclure des sous-v-tements et les chaussures (si nécessaire). Rincer abondamment avec de l'eau pendant au moins 20 minutes et prendre des conseils médicaux. J'ai un avis médical est nécessaire avoir contenant des produits ou l'étiquette.

· Après contact avec les yeux:

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières et consulter un médecin.

· Après ingestion: Ne pas faire vomir, demander d'urgence une assistance médicale.

· 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pour les symptômes et les effets causés par les substances, voir chap. 11.

· 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'Encendie

· 5.1 Moyens dextinction

· Moyens d'extinction:

Mousse résistant à l'alcool

Le dioxyde de carbone, mousse, poudre, du sable et de l'eau pulvérisée

· Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité:

Ne pas utiliser un jet d'eau concentré, qui pourrait répandre le feu et disperser.

· 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.

Peut -tre dégagé en cas d'incendie:

(suite page 5)





Date d'impression : 07.03.2024 Révision: 07.03.2024

Numéro de version 10 (remplace la version 9)

Code de produit LEC703

Nom du produit: BICOUCHE CELLULO SATINE

(suite de la page 4)

Oxyde d'azote (NOx)

Monoxyde de carbone (CO)

· 5.3 Conseils aux pompiers

Refroidir par pulvérisation d'eau les récipients pour éviter la décomposition du produit et le développement de substances potentiellement dangereuses pour la santé et aussi, dans le cas des récipients fermés exposés aux flammes pour éviter les explosions.

· Equipement spécial de sécurité:

Casque de protection avec visière, v-tements ignifuges, des gants appropriés et si l'appareil nécessaire.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

· 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures durgence

Porter un appareil de protection respiratoire.

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

Veiller à une aération suffisante.

Tenir éloigné des sources d'inflammation.

· 6.2 Précautions pour la protection de le nvironnement

Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.

En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

· 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

Utiliser un neutralisant.

Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

Assurer une aération suffisante.

· 6.4 Référence à dautres rubriques

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation s`re, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

· 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

Ouvrir et manipuler les récipients avec précaution.

Eviter la formation d'aérosols.

Prendre des mesures contre les charges électrostatiques.

Tenir des appareils de protection respiratoire pr-ts.

Utiliser des appareils et armatures antidéflagrantes ainsi que des outils ne produisant pas d'étincelle.

· Préventions des incendies et des explosions:

Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.

Prendre des mesures contre les charges électrostatiques.

Tenir des appareils de protection respiratoire pr-ts.

(suite page 6)





Fiche de données de sécurité conforme au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et ses

modifications/amendements successifs

Date d'impression: 07.03.2024 Révision: 07.03.2024

Numéro de version 10 (remplace la version 9)

Code de produit LEC703

Nom du produit: BICOUCHE CELLULO SATINE

(suite de la page 5)

· 7.2 Conditions dun stockage s-r, y compris les éventuelles incompatibilités

· Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:

Conserver dans un endroit frais et bien ventilé à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition.

Prévoir des sols étanches et résistant aux solvants.

Observer les indications sur l'étiquette, la date d'expiration de l'utilisation, si cela est indiqué, est de la livraison dat.

Dans les cas où il n'y a pas de date limite indiqué, cela signifie que le produit doit -tre utilisé dans les 8 mois.

- · Indications concernant le stockage commun: Pas nécessaire.
- · Autres indications sur les conditions de stockage:

Tenir les emballages hermétiquement fermés.

Stocker au frais et au sec dans des f`ts bien fermés.

· 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Celles qui sont typiques du produit et les instructions de la fiche de données si nécessaire.

RUBRIQUE 8: Contrôles de le xposition/protection individuelle

· Coi	mposants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:
108-8	8-3 toluène
VLEP	Valeur momentanée: 384 mg/m , 100 ppm Valeur à long terme: 76,8 mg/m , 20 ppm R2, risque de pénétration percutanée
110-1	9-0 acétate d'isobutyle
VLEP	Valeur momentanée: 723 mg/m , 150 ppm Valeur à long terme: 241 mg/m , 50 ppm
67-63·	-0 propane-2-ol
VLEP	Valeur momentanée: 980 mg/m , 400 ppm
67 - 64	1 acétone
VLEP	Valeur momentanée: 2420 mg/m , 1000 ppm Valeur à long terme: 1210 mg/m , 500 ppm
64-17	-5 éthanol
VLEP	Valeur momentanée: 9500 mg/m , 5000 ppm Valeur à long terme: 1900 mg/m , 1000 ppm
1330-2	20-7 xylène
VLEP	Valeur momentanée: 442 mg/m , 100 ppm Valeur à long terme: 221 mg/m , 50 ppm risque de pénétration percutanée
78-83·	-1 butanol
VLEP	Valeur à long terme: 150 mg/m , 50 ppm
108-9	4-1 cyclohexanone
VLEP	Valeur momentanée: 81,6 mg/m , 20 ppm Valeur à long terme: 40,8 mg/m , 10 ppm

(suite page 7)





Date d'impression: 07.03.2024 Révision: 07.03.2024

Numéro de version 10 (remplace la version 9)

Code de produit LEC703 Nom du produit: BICOUCHE CELLULO SATINE

100-4	1-4 éthylbenzène		(suite de la pa
VLEP		e: 442 mg/m , 100 ppm : 88,4 mg/m , 20 ppm on percutanée	
•	Informations relatives	à la réglementation VLEP: ED 1487	7 05.2021
•	DNEL		
108-88	8-3 toluène		
Inhala	toire	DNEL acuto/agudo/ostre/aigu/ acute/akut	384 mg/mc (ouvriers)
		DNEL	192 mg/mc (ouvriers)
110-19	9-0 acétate d'isobut	yle	
Oral		DNEL	5 mg/kg bw/d va/g> (popolazion
Inhala	toire	DNEL acuto/agudo/ostre/aigu/ acute/akut	600 mg/mc (ouvriers)
			300 mg/mc (popolazione)
		DNEL	300 mg/mc (ouvriers)
			35,7 mg/mc (popolazione)
Effet o	l'irritation de la peau	DNEL acuto/agudo/ostre/aigu/ acute/akut	5 mg/kg bw/d va/g> (popolazion
		DNEL	10 mg/kg bw/d va/g> (ouvriers)
			5 mg/kg bw/d va/g> (popolazion
67-63-	-0 propane-2-ol		
Oral		DNEL	26 mg/kg bw/d va/g> (popolazio
Inhala	toire	DNEL	500 mg/mc (ouvriers)
			89 mg/mc (popolazione)
Effet c	d'irritation de la peau	DNEL	888 mg/kg bw/d va/g> (ouvriers,
			319 mg/kg bw/d va/ (popolazione)
67-64-	·1 acétone		,
Oral		DNEL	62 mg/kg bw/d va/g> (popolazio
Inhala	toire	DNEL acuto/agudo/ostre/aigu/ acute/akut	2.420 mg/mc (ouvriers)
		DNEL	1.210 mg/mc (ouvriers)
			200 mg/mc (popolazione)
Effet o	d'irritation de la peau	DNEL	186 mg/kg bw/d va/g> (ouvriers,
			62 mg/kg bw/d va/g> (popolazio
64-17-	-5 éthanol		
Inhala	toire	DNEL acuto/agudo/ostre/aigu/ acute/akut	1.900 mg/mc (ouvriers)
		DNEL	950 mg/mc (ouvriers)
Effet c	l'irritation de la peau	DNEL	343 mg/kg bw/d va/g> (ouvriers,
1330-2	20-7 xylène		
Inhala	toire	DNEL acuto/agudo/ostre/aigu/ acute/akut	289 mg/mc (ouvriers)





Date d'impression : 07.03.2024 Révision: 07.03.2024

Numéro de version 10 (remplace la version 9)

Code de produit LEC703

Nom du produit: BICOUCHE CELLULO SATINE

	DNEL		(suite de la p
Effect alliquitations de la manage			77 mg/mc (ouvriers)
Effet d'irritation de la peau	DNEL		180 mg/kg bw/d va/g> (ouvriers
78-83-1 butanol	DAIE		040
Inhalatoire	DNEL		310 mg/mc (ouvriers)
108-94-1 cyclohexanone	DAIE		
Inhalatoire	DNEL		40 mg/mc (ouvriers)
Effet d'irritation de la peau	DNEL		4 mg/kg bw/d va/g> (ouvriers)
100-41-4 éthylbenzène	5.1.5		
Inhalatoire	DNEL acuto/agudo/os acute/akut	tre/aigu/	293 mg/mc (ouvriers)
	DNEL		77 mg/mc (ouvriers)
Effet d'irritation de la necu			180 mg/kg bw/d va/g> (ouvriers
Effet d'irritation de la peau	DINEL		160 mg/kg bw/d va/g> (ouvners
· PNEC			
108-88-3 toluène	· (A	0.00	4. ()
PNEC Acqua dolce/Fresh	•	_	• •
PNEC Suolo/earth/suelo/	/toprak	2,89 mg/	/kg (_)
110-19-0 acétate d'isobut			
PNEC Acqua dolce/Fresh	•	_	• •
PNEC Suolo/earth/suelo/	/toprak	0,0755 n	ng/kg (_)
67-63-0 propane-2-ol			
PNEC Acqua dolce/Fresh	=		
PNEC Suolo/earth/suelo/	/toprak	28 mg/k	g (_)
67-64-1 acétone			
PNEC Acqua dolce/Fresh	•	_	
PNEC Suolo/earth/suelo/	/toprak	29,5 mg/	/kg (_)
64-17-5 éthanol			
PNEC Acqua dolce/Fresh	water/Agua dulce/Tatlı su	0,96 mg/	/L (_)
PNEC Suolo/earth/suelo/	/toprak	0,63 mg/	/kg (_)
1330-20-7 xylène			
PNEC Acqua dolce/Fresh	water/Agua dulce/Tatlı su	0,327 m	g/L (_)
PNEC Suolo/earth/suelo/	/toprak	2,31 mg/	/kg (_)
78-83-1 butanol			
PNEC Acqua dolce/Fresh	water/Agua dulce/Tatlı su	_	
PNEC Suolo/earth/suelo/	/toprak	0,0699 n	ng/kg (_)
108-94-1 cyclohexanone			
PNEC Acqua dolce/Fresh	water/Agua dulce/Tatlı su	0,0329 n	ng/L (_)
PNEC Suolo/earth/suelo/	/toprak	0,0143 n	ng/kg (_)
100-41-4 éthylbenzène			
PNEC Acqua dolce/Fresh	water/Agua dulce/Tatlı su	0,1 mg/L	. (_)
PNEC Suolo/earth/suelo/	/toprak	2,68 mg/	//cm / \

· Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

(suite page 9)





Date d'impression : 07.03.2024 Révision: 07.03.2024

Numéro de version 10 (remplace la version 9)

Code de produit LEC703

Nom du produit: BICOUCHE CELLULO SATINE

(suite de la page 8)

· 8.2 Contrôles de lexposition

- · Contrôles techniques appropriés Sans autre indication, voir point 7.
- · Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle
 - · Mesures générales de protection et d'hygiène:

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les v-tements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Conserver à part les v-tements de protection.

Eviter tout contact avec la peau.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

Les femmes enceintes doivent absolument éviter toute inhalation et tout contact avec la peau.

· Protection respiratoire:

Filtre provisoire:

Filtre AX



Protection respiratoire recommandée. (EN140)

· Protection des mains:



Gants de protection

Le matériau des gants doit –tre imperméable et résistant au produit et conformément à la norme EN 374 et de la directive 89/686/CEE.

À cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants pour le produit .

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

· Matériau des gants

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas –tre calculée à l'avance et doit, alors, –tre contrôlée avant l'utilisation.

· Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

· Protection des yeux/du visage



Lunettes de protection hermétiques(EN 166)

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

- · 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles
 - · Indications générales
 - · État physique Liquide

(suite page 10)





conforme au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et ses modifications/amendements successifs

Révision: 07.03.2024 Date d'impression: 07.03.2024

Numéro de version 10 (remplace la version 9)

Code de produit LEC703

· Gaz comburants

· Gaz sous pression

· Liquides inflammables

· Liquides pyrophoriques

· Matières solides inflammables

· Matières solides pyrophoriques · Matières et mélanges auto-échauffants

· Substances et mélanges autoréactifs

Nom du produit: BICOUCHE CELLULO SATINE

(suite de la page 9) Selon désignation produit · Couleur: · Odeur: Caractéristique · Seuil olfactif: Non déterminé. Non déterminé. · Point de fusion/point de congélation: · Point dœbullition ou point initial d'ébullition et 56 °C (67-64-1 acétone) intervalle d'ébullition · Inflammabilité Facilement inflammable. · Limites inférieure et supérieure d'explosion 1,1 Vol % (1330-20-7 xylène) · Inférieure: 15 Vol % (64-17-5 éthanol) · Supérieure: -17 °C (67-64-1 acétone) · Point d'éclair · Température d'auto-inflammation 420 °C (108-94-1 cyclohexanone) · Température de décomposition: Non déterminé. Mélange non polaire/aprotique. $\cdot pH$ · Viscosité: · Viscosité cinématique à 20 °C 25 s (ISO 6 mm) Non déterminé. · Dynamique: · Solubilité · l'eau: Pas ou peu miscible · Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur Non déterminé. 233 hPa (67-64-1 acétone) · Pression de vapeur à 20 °C: · Pression de vapeur à 50 °C: 800 hPa · Densité et/ou densité relative · Densité à 20 °C: 0.935 q/cm Non déterminé. · Densité relative · Densité de vapeur: Non déterminé. · 9.2 Autres informations · Taux d'évaporation: Non déterminé. N.A. · propriétés comburantes : · Propriétés explosives: Le produit n'est pas explosif; toutefois, des mélanges explosifs vapeur-air peuvent se former. · COV et Total des COV (solvants organiques + solvants réactifs cas échéant) 74,00 % 0,0 % · Eau: · VOC (CE) 691,9 g/l 26.0 % · Teneur en substances solides: · Informations concernant les classes de danger physique · Substances et mélanges explosibles néant · Gaz inflammables néant · Aérosols néant

néant

néant

néant

néant

néant néant

néant

Liquide et vapeurs très inflammables.

(suite page 11)





conforme au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et ses modifications/amendements successifs

Révision: 07.03.2024 Date d'impression: 07.03.2024

Numéro de version 10 (remplace la version 9)

Code de produit LEC703

Nom du produit: BICOUCHE CELLULO SATINE

(suite de la page 10)

· Substances et mélanges qui dégagent des gaz	
inflammables au contact de løeau	néant
· Liquides comburants	néant
· Matières solides comburantes	néant
· Peroxydes organiques	néant
· Substances ou mélanges corrosifs pour les	
métaux	néant
· Explosibles désensibilisés	néant

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- · 10.1 Réactivité Typique du produit comme indiqué dans la fiche technique
- · 10.2 Stabilité chimique

Le produit est stable dans des conditions normales de stockage et d'utilisation recommandée

· Décomposition thermique/conditions à éviter:

Pas de décomposition en cas de stockage et de manipulation conformes.

· 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions aux agents d'oxydation.

Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air

- · 10.4 Conditions à éviter Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 10.5 Matières incompatibles: Acides, bases et agents oxydants
- · 10.6 Produits de décomposition dangereux:

Dans le cas de la formation possible de la combustion:

Monoxyde de carbone et dioxyde de carbone

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- · 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008
 - · Toxicité aiguµ

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Vale	· Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:		
ATE (Vale	ATE (Valeurs d'estimation de la toxicité aigu† (ETA))		
Oral	LD50	115.951 mg/kg (rat)	
Dermique	LD50	22.512 mg/kg (lapin)	
Inhalatoire	LC50/4 ore/h/saat	180 mg/l (rat)	
108-88-3 to	oluène		
Oral	LD50	5.000 mg/kg (rat)	
Dermique	LD50	12.124 mg/kg (lapin)	
Inhalatoire	LC50/4 ore/h/saat	25,7 mg/l (rat)	
110-19-0 a	110-19-0 acétate d'isobutyle		
Oral	LD50	13.400 mg/kg (rat)	
Dermique	LD50	17.401 mg/kg (lapin)	
Inhalatoire	LC50/4 ore/h/saat	31 mg/l (rat)	
		(suite page 12)	





Date d'impression : 07.03.2024 Révision: 07.03.2024

Numéro de version 10 (remplace la version 9)

Code de produit LEC703

Nom du produit: BICOUCHE CELLULO SATINE

0004 70 0	Al'ton a allesta a a	(suite de la pag
	Nitrocellulose	
Oral	LD50	5.001 mg/kg (rat) (OECD 401)
	opane-2-ol	
Oral	LD50	4.710 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	12.800 mg/kg (lapin)
Inhalatoire	LC50/4 ore/h/saat	72,6 mg/l (rat)
67-64-1 ac	étone	
Oral	LD50	5.800 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	20.000 mg/kg (lapin)
Inhalatoire	LC50/4 ore/h/saat	76 mg/l (rat)
64-17-5 éti	hanol	
Oral	LD50	10.470 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	20.000 mg/kg (lapin)
Inhalatoire	LC50/4 ore/h/saat	124,7 mg/l (rat)
1330-20-7	xylène	
Oral	LD50.	3.523 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	1.100 mg/kg (lapin) (ATE value)
	LD50.	12.126 mg/kg (lapin)
Inhalatoire	LC50/4 ore/h/saat	11 mg/l (rat) (ATE value)
	LC50/4 ore/h/saat.	27,571 mg/l (rat)
78-83-1 bu	itanol	
Oral	LD50	2.460 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	3.400 mg/kg (lapin)
Inhalatoire	LC50/4 ore/h/saat.	19,2 mg/l (rat)
108-94-1 c	yclohexanone	
Oral	LD50	1.890 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	1.100 mg/kg (lapin)
Inhalatoire	LC50/4 ore/h/saat	6,3 mg/l (rat)
100-41-4 é	thylbenzène	
Oral	LD50	3.500 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	15.486 mg/kg (lapin)
Inhalatoire	LC50/4 ore/h/saat	17,2 mg/l (rat)

- · Corrosion cutanée/irritation cutanée Provoque une irritation cutanée.
- · Lésions oculaires graves/irritation oculaire Provoque de graves lésions des yeux.
- · Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- · Mutagénicité sur les cellules germinales
 - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- · Cancérogénicité
 - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- · Toxicité pour la reproduction Susceptible de nuire au f% tus.
- · Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) exposition unique Peut provoquer somnolence ou vertiges.

(suite page 13)





Date d'impression : 07.03.2024 Révision: 07.03.2024

Numéro de version 10 (remplace la version 9)

Code de produit LEC703

Nom du produit: BICOUCHE CELLULO SATINE

(suite de la page 12)

- · Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) exposition répétée
 Risque présumé dœffets graves pour le système nerveux central et les organes de l'oufe à la suite dœxpositions répétées ou dœune exposition prolongée. Voie dœxposition: Ingestion et Respiration/Inhalation.
- · Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- 11.2 Informations sur les autres dangers
 - · Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucun des composants næst compris.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

· 12.1 Toxicité Nocif pour les organismes aquatiques, entraine des effets néfastes à long terme

· Toxicité aquatique:	·
108-88-3 toluène	
EC50	134 mg/l (Algues) (96 h)
	3,78 mg/l (daphnie) (48 h)
LC50 (96 ore/h/saat)	5,5 mg/l (poisson)
110-19-0 acétate d'is	sobutyle
EC50	370 mg/l (Algues) (72 h)
	25 mg/l (daphnie)
LC50 (96 ore/h/saat)	17 mg/l (poisson)
9004-70-0 Nitrocellu	ilose
EC50	10.001 mg/l (daphnie) (OECD 202)
LC50 (96 ore/h/saat)	5.001 mg/l (poisson) (OECD 203)
67-63-0 propane-2-c	ol .
EC50	1.001 mg/l (Algues) (72 h)
	10.000 mg/l (daphnie) (24 h)
LC50 (96 ore/h/saat)	9.640 mg/l (poisson)
67-64-1 acétone	
EC50	8.800 mg/l (daphnie)
LC50 (96 ore/h/saat)	5.540 mg/l (poisson)
64-17-5 éthanol	
EC50	5.012 mg/l (daphnie) (48 h)
LC50 (96 ore/h/saat)	15,3 mg/l (poisson)
1330-20-7 xylène	
EC50	2,2 mg/l (Algues)
LC50 (48 ore/h/saat)	1 mg/l (daphnie)
LC50 (96 ore/h/saat)	2,6 mg/l (poisson)
78-83-1 butanol	
EC50	1.799 mg/l (Algues) (72 h)
	1.100 mg/l (daphnie) (48 h)
LC50 (96 ore/h/saat)	1.430 mg/l (poisson)





Date d'impression : 07.03.2024 Révision: 07.03.2024

Numéro de version 10 (remplace la version 9)

Code de produit LEC703

Nom du produit: BICOUCHE CELLULO SATINE

100 04 1 0	volohovanono	(suite de la page
	yclohexanone	(//////////////////////////////////////
EC50	_	(I (Algues) (72 h)
1.050 (00	_	(I (daphnie)
•	ore/h/saat) 527 mg/	I (poisson)
	thylbenzène	(1/4)
EC50	_	(I (Algues) (72h)
		(daphnie) (48 h)
<u> </u>	pre/h/saat) 12,1 mg	,
		bilité Pas d'autres informations importantes disponibles.
	ent biodégradable.	
108-88-3		
	acétate d'isobutyle	
67-63-0	propane-2-ol	
67-64-1	acétone	
64-17-5	éthanol	
1330-20-7	xylène	
78-83-1	butanol	
108-94-1	cyclohexanone	
100-41-4	éthylbenzène	
12.3 Poter	ntiel de bioaccumu	ılation
108-88-3	toluène	Coefficiente di ripartizione n-ottanolo/acqua (Log Kow): 2,73
110-19-0	acétate d'isobutyle	Coefficiente di ripartizione n-ottanolo/acqua (Log Kow): 2,3
67-63-0	propane-2-ol	Coefficiente di ripartizione n-ottanolo/acqua (Log Kow): 0,05
67-64-1	acétone	Coefficiente di ripartizione n-ottanolo/acqua (Log Kow): -0,24
64-17-5	éthanol	Coefficiente di ripartizione n-ottanolo/acqua (Log Kow): -0,31
1330-20-7	xylène	Coefficiente di ripartizione n-ottanolo/acqua (Log Kow): 3,12
78-83-1	butanol	Coefficiente di ripartizione n-ottanolo/acqua (Log Kow): 1
· Facteur	de bioconcentration	(FBC)
108-88-3		90
110-19-0	acétate d'isobutyle	15.3
	acétone	3
64-17-5		1
1330-20-7		29
	ité dans le sol	
108-88-3		Coefficiente di assorbimento normalizzato del carbonio organio
		(Log Koc): 205
110-19-0	acétate d'isobutyle	Adsorbimento/desorbimento log Koc: 1,19
	acétone	Coefficiente di assorbimento suolo Kd: 1,5 l/kg a 20°C
	xylène	Koc = 246 . 540

- · PBT: Non applicable.
- · vPvB: Non applicable.

(suite page 15)



Page: 15/18

Date d'impression : 07.03.2024 Révision: 07.03.2024

Numéro de version 10 (remplace la version 9)

Code de produit LEC703

Nom du produit: BICOUCHE CELLULO SATINE

(suite de la page 14)

· 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.

- · 12.7 Autres effets néfastes
 - · Remarque: Nocif pour les poissons.
 - · Autres indications écologiques:
 - · Indications générales:

Catégorie de pollution des eaux 2 (D) (Classification propre): polluant

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

Ne doit pas pénétrer à l'état non dilué ou non neutralisé dans les eaux usées ou le collecteur

Danger pour l'eau potable dès fuite d'une petite quantité dans le sous-sol.

Nocif pour les organismes aquatiques.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à lélimination

- · 13.1 Méthodes de traitement des déchets
 - · Recommandation:

Ne doit pas –tre évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts. Remettre à la collecte des déchets toxiques ou apporter au dépôt pour déchets dangereux. Le numéro de code du produit est aussi 080111

- · Emballages non nettoyés:
 - · Recommandation: Evacuation conformément aux prescriptions légales.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

- · 14.1 Numéro ONU ou numéro dedentification
 - · ADR/RID, IMDG, IATA UN1263
- · 14.2 Désignation officielle de transport de la INDNU

· DOT Paint

· ADR/RID PEINTURES
· IMDG, IATA PAINT

- · 14.3 Classe(s) de danger pour le transport
 - · DOT



· Classe 3 Liquides inflammables.

· Label

· ADR/RID, IMDG, IATA



· Classe 3 Liquides inflammables.

· Étiquette

(suite page 16)





conforme au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et ses modifications/amendements successifs

Date d'impression : 07.03.2024 Révision: 07.03.2024

Numéro de version 10 (remplace la version 9)

Code de produit LEC703

Nom du produit: BICOUCHE CELLULO SATINE

(suite de la page 15) · 14.4 Groupe demballage · DOT, ADR/RID, IMDG, IATA II· 14.5 Dangers pour lenvironnement · Marine Pollutant: Non · 14.6 Précautions particulières à prendre par **I**Dutilisateur Attention: Liquides inflammables. · Numéro d'identification du danger (Indice 33 Kemler): F-E.S-E · No EMS: · Stowage Category · 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de IBDMI Non applicable. · Indications complémentaires de transport: · ADR/RID 5I · Quantités limitées (LQ) Code: E2 · Quantités exceptées (EQ) Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 ml Quantité maximale nette par emballage extérieur: 500 ml · Catégorie de transport 2 · Code de restriction en tunnels D/E · IMDG · Limited quantities (LQ) 5L Code: E2 · Excepted quantities (EQ) Maximum net quantity per inner packaging: 30 ml Maximum net quantity per outer packaging: 500 ml UN 1263 PEINTURES, 3, II · ''Règlement type'' de l'ONU:

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- · 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et dænvironnement
 - · Divers règlements

Est utilisable pour usages non réglementés de la D.2004/42/CE-Pour usage professionnel seulement

- · Directive 2012/18/UE
 - · Catégorie SEVESO P5c LIQUIDES INFLAMMABLES
 - · Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas 5.000 t
 - · Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut 50.000 t
- · RÈGLEMENT (UE) 2019/1021 concernant les polluants organiques persistants (POP)

Aucun des composants næst compris.

· LISTE DES SUBSTANCES SOUMISES À AUTORISATION (ANNEXE XIV)

Aucun des composants næst compris.

(suite page 17)





Fiche de données de sécurité orme au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et s

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et ses modifications/amendements successifs

Date d'impression : 07.03.2024 Révision: 07.03.2024

Numéro de version 10 (remplace la version 9)

Code de produit LEC703

Nom du produit: BICOUCHE CELLULO SATINE

(suite de la page 16)

- · RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII Conditions de limitation: 3, 48
- Directive 2011/65/UE relative à la limitation de løutilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques ó Annexe II

Aucun des composants næst compris.

- · RÈGLEMENT (UE) 2019/1148
 - · Annexe I PRÉCURSEURS DØEXPLOSIFS FAISANT LØOBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de løoctroi døune licence en vertu de løarticle 5, paragraphe 3)

Aucun des composants næst compris.

· Annexe II - PRÉCURSEURS DØEXPLOSIFS DEVANT FAIRE LØOBJET DØUN SIGNALEMENT

67-64-1 acétone

· Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues

108-88-3	toluène	3
67-64-1	acétone	3
78-93-3	butanone	3

· Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers

108-88-3	toluène	3
67-64-1	acétone	3
78-93-3	butanone	3

· RÉGLEMENT (CE) N° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche døozone ó ANNEXE I (Potentiel døappau-vrissement de la couche døozone)

Aucun des composants næst compris.

· Prescriptions nationales:

Le produit est soumis à l'obligation de marquage selon la dernière version en vigueur de l'ordonnance sur les produits dangereux.

- · Autres prescriptions, restrictions et règlements d'interdiction
 - · Substances extr´mement préoccupantes (SVHC) selon REACH, article 57

Aucun des composants næst compris.

· 15.2 Évaluation de la sécurité chimique:

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

- · Phrases importantes
- H201 Explosif; danger d'explosion en masse.
- H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
- H226 Liquide et vapeurs inflammables.
- H302 Nocif en cas d'ingestion.
- H304 Peut –tre mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
- H312 Nocif par contact cutané.
- H315 Provoque une irritation cutanée.
- H318 Provoque de graves lésions des yeux.
- H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
- H332 Nocif par inhalation.

(suite page 18)





Révision: 07.03.2024 Date d'impression: 07.03.2024

Numéro de version 10 (remplace la version 9)

Code de produit LEC703

Nom du produit: BICOUCHE CELLULO SATINE

(suite de la page 17)

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

H336 Peut provoguer somnolence ou vertiges.

H361d Susceptible de nuire au f%tus.

H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées

ou d'une exposition prolongée.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entrajne des effets néfastes à long terme.

EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

· Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

La classification du mélange sappuie généralement sur la méthode de calcul en utilisant les données des substances conformément au règlement (CE) n° 1272/2008.

- · Service établissant la fiche technique: IVM Chemicals Srl
- · Contact: Francesco Cantamutto
- · Numéro de la version précédente: 9
- · Acronvmes et abréviations:

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

DOT: US Department of Transportation

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

VOC: Volatile Organic Compounds (USA, EU) DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)

PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic SVHC: Substances of Very High Concern

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

ATE: Acute toxicity estimate values (ETAValeurs d'estimation de la toxicité aigu=)

Expl. 1.1: Explosibles . Division 1.1

Flam. Liq. 2: Liquides inflammables . Catégorie 2

Flam. Liq. 3: Liquides inflammables . Catégorie 3

Acute Tox. 4: Toxicité aigu=. Catégorie 4

Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée. Catégorie 2

Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire . Catégorie 1

Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire . Catégorie 2

Repr. 2: Toxicité pour la reproduction . Catégorie 2

STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) . Catégorie 3

STOT RE 2: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) . Catégorie 2

Asp. Tox. 1: Danger par aspiration . Catégorie 1

Aquatic Chronic 3: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique. Catégorie 3

· Sources

RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL et

modifications suivantes Agence ECHA site web

INRS Fiche Toxicologique

* Données modifiées par rapport à la version précédente